

**COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU
du Mercredi 11 mars 2026 à 18h00**

COMPTE-RENDU

Étaient présents :

Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Philippe CHATRE, Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Laurent BELUZE, Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Robert CLEVENOT, Romain COQUARD, Daniel CORRE, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Christian DUPUIS, Gilbert GRATALOUP, Lucien GUILLOT, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Séverine PRAS, Stéphane RAPHAEL, Lorraine ROUX, Yves TAMIN, Eric LACROIX.

Absents avec excuses :

Sébastien ALLIER, Georges BERNAT, Romain BOST, Patrice COUCHAUD, Marius DAVAL, Didier DEMARCHELIER, Guillaume DESCAGE, Cécile DONY, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jacky GENESTE, David GIANONE, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Thierry NIGAY, Jean PEURIERE, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO, HELENE VAGINAY.

1) Compte de gestion Eau Potable

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Prendre acte du compte de gestion de l'exercice 2025 pour le budget Eau Potable de Roannaise de l'Eau établi par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Compte de gestion Assainissement

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Prendre acte du compte de gestion de l'exercice 2025 pour le budget Assainissement de Roannaise de l'Eau établi par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Compte de gestion Eaux Pluviales

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Prendre acte du compte de gestion de l'exercice 2025 pour le budget Eaux Pluviales de Roannaise de l'Eau établi par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Compte de gestion GEMAPI

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Prendre acte du compte de gestion de l'exercice 2025 pour le budget GEMAPI de Roannaise de l'Eau établi par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Compte Administrative Eau Potable 2025

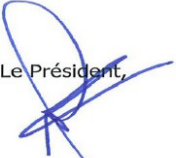
Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif 2025 du budget Eau Potable conforme aux éléments figurant

dans le compte de gestion présenté par le comptable public ;

- Acter les restes à réaliser de la section d'investissement du budget Eau Potable ;
- Arrêter le résultat d'exploitation et le solde d'investissement pour le budget Eau Potable tels que présentés dans le rapport.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Compte Administratif Assainissement 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif 2025 du budget Assainissement conforme aux éléments figurant dans le compte de gestion présenté par le comptable public ;
- Acter les restes à réaliser de la section d'investissement du budget Assainissement ;
- Arrêter le résultat d'exploitation et le solde d'investissement pour le budget Assainissement tels que présentés dans le rapport.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) Compte Administratif Eaux Pluviales 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif 2025 du budget Eaux Pluviales conforme aux éléments figurant dans le compte de gestion présenté par le comptable public ;
- Acter les restes à réaliser de la section d'investissement du budget Eaux Pluviales ;
- Arrêter le résultat d'exploitation et le solde d'investissement pour le budget Eaux Pluviales tels que présentés dans le rapport.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) Compte Administratif GEMAPI 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif 2025 du budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations conforme aux éléments figurant dans le compte de gestion présenté par le comptable public ;
- Acter les restes à réaliser de la section d'investissement du budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- Arrêter le résultat d'exploitation et le solde d'investissement pour le budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations tels que présentés dans le rapport.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) Reprise et affectation des résultats Eau Potable 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la reprise du solde d'investissement de 1 006 477,57 € (compte 001, recettes) ;
- Affecter 1 253 658,73 € en section d'investissement permettant d'améliorer l'autofinancement de l'exercice 2026 (compte 1068 en recettes) ;
- Reporter le solde d'exploitation de 4 704 975,51 € (compte 002, recettes).

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) Reprise et affectation des résultats Assainissement 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la reprise du solde d'investissement de 597 378,97 € (compte 001, dépenses) ;
- Affecter 1 419 052,16 € en section d'investissement permettant d'améliorer l'autofinancement de l'exercice 2026 (compte 1068 en recettes) ;
- Reporter le solde d'exploitation de 2 733 609,95 € (compte 002, recettes).

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) Reprise et affectation des résultats Eaux Pluviales 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la reprise du solde d'investissement négatif de 236 987,68 € (compte 001, dépenses) ;
- Affecter 309 825,52 € en section d'investissement permettant d'améliorer l'autofinancement de l'exercice 2025 (compte 1068 en recettes) ;
- Reporter le solde d'exploitation de 114 218,95 € (compte 002, recettes).

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) Reprise et affectation des résultats GEMAPI 2025

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la reprise du solde d'investissement de 273 973,18 € (compte 001 en recettes) ;
- Reporter le solde d'exploitation de 1 309 327,81 € (compte 002 en recettes).

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) Budget Primitif Eau Potable 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Examiner et approuver le budget primitif du budget eau potable pour l'exercice 2026.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) Budget Primitif Assainissement 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Examiner et approuver le budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2026.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) Budget Primitif Eaux Pluviales 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Examiner et approuver le budget primitif du budget eaux pluviales pour l'exercice 2026.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16) Budget Primitif GEMAPI 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Examiner et approuver le budget primitif du budget Gestion des Milieux Aquatiques Prévention contre les Inondations pour l'exercice 2026.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17) Avenant n°6 - Contrat de concession de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°6 au contrat de concession de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation ;
- autoriser le Président à signer l'avenant.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18) Aide financière à la réhabilitation d'assainissements non collectif - Année 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le règlement 2026 « assainissement non collectif » permettant la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif de maisons individuelles ou d'équipements publics ;
- Approuver les critères d'éligibilité dudit règlement ;
- Approuver que l'enveloppe prévisionnelle pour 2026 soit fixée à 200 000€ et imputée sur le budget assainissement ;
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19) Aide financière pour l'amélioration du système d'assainissement collectif pour le déraccordement des eaux claires parasites du réseau d'assainissement unitaire - Année 2026

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le règlement 2026 pour le « déraccordement des eaux claires parasites du réseau d'assainissement collectif unitaire » ;
- Approuver les critères d'éligibilité du règlement ;
- Préciser que ce règlement s'applique aux installations de maisons individuelles ;
- Préciser que l'enveloppe prévisionnelle pour 2026 s'élève à 30 000 €, est imputée sur le budget eaux pluviales ;
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer tout document afférent à ce dispositif.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20) Nouveau catalogue de tarifs Assainissement Non Collectif 2026 (ANC)

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les tarifs du catalogue des « Tarifs Assainissement non collectif 2026 » et leurs modalités ;
- Dire que ces tarifs seront applicables pour toutes les prestations réalisées à compter du 1^{er} avril 2026 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- Rappeler que ces tarifs s'entendent hors taxe et sont applicables sur l'intégralité du territoire de Roannaise de l'Eau ;
- Dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21) Accord de territoire avec l'agence de l'eau pour l'assainissement

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les objectifs et les enjeux de l'accord de territoire d'une durée de 3 ans ;
- S'engager à réaliser les opérations de l'accord dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation, sous réserve de l'obtention des budgets annuellement soumis au vote du conseil syndical ;
- Autoriser le Président à déposer auprès des partenaires financiers les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations ;
- Autoriser le Président à signer l'accord de territoire.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22) Avenant n°1 à la convention avec EPL de délégation à la PAIC

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations avec l'établissement public Loire, la communauté de communes Forez-Est, la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône, la communauté de communes Grand Charolais, la communauté d'agglomération de Vichy, la communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne, la communauté d'agglomération de Moulins et la communauté d'agglomération de Montluçon ;
- Préciser que l'avenant n°1 à la convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de la gestion déléguée à l'établissement public Loire des systèmes d'endiguement Roanne Loire, Roanne Oudan, l'Hôpital sur Rhins Gand ;
- Autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de cette délibération.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23) Autorisation de lancement d'une DIG pour la mise en œuvre de l'accord de territoire Rhins, Rhodon, Trambouzan

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Autoriser le Président à déposer pour instruction auprès des services de l'Etat le dossier préalable visant à l'obtention de l'arrêté préfectoral dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ;
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire et relatif à la procédure d'obtention de l'arrêté préfectoral dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ;
- Autoriser le Président à effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de cette délibération.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24) Classement dans le domaine public du réseau d'eau potable et d'eaux usées du lotissement le Clos Beauregard à Villerest

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le classement des réseaux eaux usées et d'eau potable ainsi que les ouvrages annexes du lotissement le Clos Beauregard situé sur la commune de Villerest, 200 chemin Beauregard dans le domaine public de Roannaise de L'eau ;
- Autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires le cas échéant.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25) Modalités de remboursement des frais de déplacement des agents

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'application des barèmes et modalités de remboursement pour les déplacements liés aux formations ou pour tout autre déplacement professionnel (réunion, colloque, concours) en dehors du périmètre d'activité de Roannaise de l'eau selon les dispositions précisées dans l'annexe jointe ;
- Préciser que l'agent, l'alternant ou le stagiaire peut prétendre ou bénéficier de ces indemnités lorsqu'il se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale pour effectuer une mission ou lorsqu'il se déplace pour suivre une formation dispensée en cours de carrière.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,
Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26) Modalités de prise en charge des repas des agents dans le cadre des chantiers

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Autoriser les agents de Roannaise de l'eau à prendre leur déjeuner dans les restaurants situés dans le territoire de Roannaise de l'eau selon les modalités de la note mise en annexe.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,
Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27) Validation du PEP Roanne Forez.

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les enjeux du PEP Roanne Forez ;
- S'engager à réaliser les opérations dont Roannaise de l'Eau assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation, sous réserve de l'obtention des subventions prévues initialement et des budgets annuellement soumis au vote du conseil syndical ;
- Autoriser le Président à déposer auprès des partenaires financiers les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations ;
- Autoriser le Président à signer le PEP Roanne-Forez.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,
Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28) Marché de mise en place d'une solution de GMAO et réalisation de prestations d'intégration associées - Autorisation du Président à signer le marché avec la société CARL SOFTWARE

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Autoriser le Président à signer le marché avec la société CARL SOFTWARE pour un montant de 377 002.00 € HT pour une durée de quatre ans ferme ;
- De dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au budget concerné.

Roanne, le 23 mars 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de la séance : 20h00

Le Président,

Daniel FRECHET